
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE A AUBONNE
LE 02 FEVRIER 2017**

Présents : Tous les membres de l'Assemblée à l'exception de Mmes S. BILLEREY, V. COURLET, Ms BOURDENET, M. FAIVRE et G. CHEVENEMENT qui sont excusés.

I – DOSSIER ELECTROMOBILITE – BORNES DE RECHARGE

En préambule à la Réunion, Mme JOLIOT évoque ce Dossier en rappelant les candidatures déposées par les communes de Arçon, Montbenoit et Gilley pour l'installation de bornes de recharge.

Initialement, la participation communautaire était envisagée sur la base d'un Fonds de Concours. Mais après discussion, il est proposé que ce soit la Communauté de Communes qui soit porteuse du projet et prenne à sa charge l'ensemble des frais inhérents au projet. Il est toutefois proposé d'ajouter une nouvelle implantation à proximité de la R.N. 57 ou à la Source de la Loue.

Quelques incertitudes demeurent quant aux modalités de prise en charge du fonctionnement futur, à dissiper après prise de contact avec les services du SYDED : porteur du projet.

Il est donc proposé d'inscrire une somme de 10 000 € en Investissement et de confier à la Communauté de Communes la Maîtrise d'Ouvrage.

II – DEBAT PREALABLE D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme JOLIOT poursuit ensuite la réunion, en abordant le sujet du Débat Préalable d'Orientation Budgétaire, qui doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du Budget et permet ainsi d'avoir une vision globale des Comptes et de la situation financière de la Collectivité.

Tout d'abord, le contexte général économique est brièvement évoqué avec les prémices de la Reprise économique, puis un gros Plan sur les Collectivités Locales avec la poursuite des baisses des Dotations, mais moins sensible suite à l'annonce du Président de la République lors du Congrès des Maires en mai dernier.

De façon rétrospective, les communes semblent moins impactées par les baisses de D.G.F. que les Communautés des Communes, puisqu'elles bénéficient de la Péréquation horizontale, y compris la D.S.R.

La Situation comptable et financière de la Collectivités

Sont ensuite abordés **les deux Budgets-Annexes**, représentant l'essentiel du volume financier.

- S'agissant du Budget-Annexe O.M., celui-ci est reconduit dans sa seule section d'Exploitation, en intégrant une nouvelle hausse de la Redevance. Ce qui sur 2 exercices, représente une hausse de 3% sur la Part fixe / de 12 % sur la part variable. Cette évolution tarifaire permet de dégager un léger excédent de 3 562 €

2016 : Dépenses - Exploitation : 570 724.43 € Recettes - Exploitation : 574 287.24 €

En réponse à la demande de M. GIRARDET, Mme JOLIOT rappelle que ces Fonds sont mobilisables de la même façon que l'enveloppe précédente. En revanche, la contribution communautaire à hauteur de 10 000 € est forfaitaire.

② La poursuite du Programme de Recherche en Eau sur le secteur du Val saugeais, dans l'hypothèse de résultats encourageants à l'issue de l'étude initiale. Les conclusions de l'étude préalable menée par ICF vont être présentées d'ici la mi-février et permettront de trancher : renoncer ou poursuivre un programme à mener sur le long terme. Le montant des Investissements à programmer reste incertain, ainsi que les Recettes en face.

③ Parmi les autres Investissements, est évoquée la possibilité d'un bâtiment d'Accueil sur le Stade de Biathlon, dont le coût résiduel sera à charge de l'Entente sportive. Etant entendu que la Communauté de Communes assure 20 000 € de financement propre.

Mme JOLIOT conclue ce tour d'horizon en évoquant le Dossier de Rénovation de l'Abbaye en référence à la réunion du 14 décembre dernier et sollicite à ce sujet, les élus du Syndicat du Pays de Montbenoit, qui demeurent évasifs quant à leur réponse .

Convient-il d'arrêter une somme sur l'exercice 2017 et sur quelle base ?

Les Chiffres de 2016

Dépenses - Fonctionnement : 803 101 €	Recettes - Fonctionnement : 711 152 €
dont 319 863 € de Dép. réelles	dont 665 151 € de Rec. réelles
Dépenses d'Investissement : 328 210 €	Recettes d'Investissement : 431 351 €

Ce Budget dégage une capacité d'Autofinancement presque nulle, hors Reports antérieurs.

Conclusion

A ce propos, l'attention des élus est attirée sur la structure de la Section de Fonctionnement qui peine difficilement à s'équilibrer d'un point de vue comptable et théorique. Tandis que la Section d'Investissement est largement excédentaire.

L'impact des Amortissements est très important, dans la mesure où un volume de Fonds de Concours doit être amorti sur 15 ans : 1 136 000 €, sans autre contrepartie financière.

Aussi, pour en limiter l'impact, un travail d'Intégration des Subventions d'Amortissement a été mené à bien en 2016, mais qui doit nécessairement être poursuivi en 2017.

En revanche, la section d'Investissement est largement excédentaire et est présentée en suréquilibre pour saisir des opportunités qui pourraient se présenter en cours d'exercice.

III – SOLLICITATION FINANCIERE – OFFICE DE TOURISME

Mme JOLIOT donne lecture d'une correspondance de l'Office de Tourisme local qui sollicite un concours financier exceptionnel de 5 000 €, pour achever le travail mené sur le projet commun « Destination Haut-Doubs »

Certains élus s'étonnent du montant de cette demande et s'interrogent quant à son bienfondé, par référence au montant d'une Taxe de Séjour d'environ 7 000 € qui traduit difficilement la « touristicité » du secteur.

Il est proposé de reprendre la Convention d'Objectifs et de Moyens, conclue avec l'Association.

- Concernant le Budget-Annexe Assainissement, ce dernier est reconduit dans sa section d'Exploitation avec cependant une augmentation, car les charges ne font que de croître, y compris la gestion des boues. Sur le principe, celui-ci a vocation à s'équilibrer par la contrepartie du service rendu (comme tout Budget de type Service Industriel et Commercial), ce qui est effectivement le cas 2017.

2016 : Dépenses - Exploitation : 350 462.03 € Recettes - Exploitation : 393 202.26 €
Dépenses - Investissement : 128 846.90 € Recettes-Investissement : 161 378.12 €
⇒ A noter, qu'il s'agit essentiellement d'écritures non budgétaires
Ce Budget dégage un Excédent global d'environ 208 000.00 €

La question des Investissements lourds à mener à bien sur 2017 et 2018 est à nouveau abordée, ainsi que ses modalités de Financement dans une approche visant à maîtriser les coûts pour les Usagers (le volume de facturation étant faible : 190 000 m³) Aussi, parmi les différentes pistes à explorer, figure celle d'une Subvention exceptionnelle du Budget principal, qui pourrait en atténuer l'impact financier pour les Redevables.

Concernant le Budget principal :

S'agissant des Dépenses, la Section de Fonctionnement ne présente pas de discussions particulières, avec le principe de reconduction des crédits.

A ce propos, M. P. COMBE réitère sa demande et souhaite obtenir de façon détaillée les postes : Salaires / Indemnités Elus. Mme JOLIOT lui répond qu'il s'agit de la même demande que l'an passé.

Le poids des Contributions aux structures intercommunales est en forte évolution, avec sans doute une poursuite pour les années à venir, avec la question sous-jacente des désengagements des Départements : du fait de la perte de la clause de compétence générale et de l'Etat.

Les Recettes pour leur part sont revues à la baisse, compte-tenu de la réduction des Dotations d'Etat, qui devrait se poursuivre au même rythme jusqu'en 2018. Un bémol est apporté concernant les Recettes fiscales qui connaissent aussi un fléchissement dans leur évolution ; de plus l'impact des exonérations de Taxe d'Habitation est non négligeable (~ **4 319 €**)

A ce propos, la discussion s'engage quant à la Fiscalité additionnelle de la Communauté, qui constitue la seule variable d'ajustement d'un Budget de Fonctionnement maîtrisé.

Au regard de la faiblesse des bases locatives, le maintien des taux générerait un produit de **312 569 €**, tandis qu'une hausse de 2% laisse escompter un produit de **318 408 €**
Schématiquement, une hausse de 1% représente un gain de 2 920 €. Pour mémoire la D.G.F. a chuté de 19 935 €

De façon récurrente, les Dépenses réelles d'Investissement ne sont pas à la hauteur des Inscriptions budgétaires. Ceci s'explique pour partie par la difficulté à finaliser les projets à vocation intercommunale sur un territoire hétérogène et les versements des Fonds de Concours qui sont liés au rythme de réalisation des projets communaux.

Les Perspectives 2017 d'Investissement

L'exercice 2017 ne présente pas de nouveautés, faute d'exercice effectif de compétences nouvelles et voir la poursuite des Investissements antérieurs.

① La poursuite de la Politique des Fonds de Concours à destination des projets communaux, avec l'achèvement de la programmation 2014/2017.

Une enveloppe complémentaire de 60 000 € vient compléter la programmation initiale de 162 000 €

A ce sujet, M. R. JACQUET fait le point sur la réflexion en cours qui vise à la création d'une Structure commune sur le Haut-Doubs qui aurait vocation à regrouper les entités de promotion et d'animation du territoire. Différentes hypothèses sont envisageables : Association ou Etablissement public industriel et commercial. Quoiqu'il en soit, il souligne que le mouvement vers une disparition des Offices de Tourisme locaux est en route et rappelle la volonté des Collectivités de financer des entités mutualisées.

V – MISE EN PLACE RIFSSEP

De façon synthétique, le régime Indemnitare des agents des Collectivités Locales a vocation à être unifié et davantage lié à la qualité du travail produit par les agents. Deux Enveloppes spécifiques sont à distinguer : l'Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise / le Complément Indemnitare Annuel (facultatif), avant des montants maximaux à ne pas dépasser. Ce dernier pourrait être mise en place à compter de juillet 2017.

V – CALENDRIER

Présentation et Vote du Budget : **samedi 04 mars 2017 à 10 H 00 à Montbenoit**